

Commune de Saint-Cyr-en-Arthies



SAINT-CYR INFO N°XXVIII

EDITION JANVIER 2021

EDITO.....	2
LE CONSEIL MUNICIPAL.....	3
LA VIE DE LA COMMUNE.....	4
L'ECO HAMEAU.....	5
LA VIE DE NOTRE ECOLE COMMUNALE.....	6
LES TRANSPORTS EN COMMUN DANS LE VEXIN.....	7-8
INFORMATION DE LA MAIRIE.....	8
COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE	9
LES 100 AN S DE MADAME IRENE HABERT.....	10
LE CCAS	11
LES DEPOTS SAUVAGES.....	12
EVENEMENT SPORTIF.....	13
ORDURES MENAGERES.....	13
VIE DES ASSOCIATIONS.....	14-15
TENTATIVE DE VOL PAR FAUX POLICIERS.....	16
LE SAVIEZ VOUS.....	16
UN PEU DE DETENTE.....	17
RENSEIGNEMENTS UTILES.....	18



La commission d'information attend vos suggestions et réactions au fil des parutions du Saint-Cyr-Info, afin de nous aider à mieux répondre à vos attentes, aussi sont-elles les bienvenues. La boîte aux lettres de la mairie est à votre disposition ainsi que l'adresse Email.

EDITO

L'année 2020 n'a pas été bénéfique pour la vie communale comme pour tous.

La pandémie a fortement réduit les occasions de se réunir, de partager des moments festifs si nécessaire à notre bonheur, à notre mental.

Notre école a été fermée lors du 1^{er} confinement privant les enfants du contact physique avec leur enseignante, si important pour leur formation. Ils ont été si heureux de revoir leurs copains les dernières semaines de juin.

Seuls les enfants prioritaires ont pu être accueillis à l'école de Villers et de Vienne. Cette fermeture a impacté la fréquentation du mercredi au centre de loisirs créant un surcoût pour nos communes. Mais il a été maintenu pour aider les familles.



Nos jeunes sont les victimes de toutes les mesures de restrictions. Ils s'inquiètent sur leur avenir, ils n'ont plus les plaisirs liés à leur âge. Nous sommes responsables de nos actes et faire attention ne protège pas seulement les anciens mais donne la possibilité de réduire l'impact de cette pandémie pour toute notre société.

L'année 2021 ouvre la voie à l'espoir, celui grâce aux vaccins, de retrouver une vie sociale. Il faut être patient, compréhensif car le chemin est semé d'embûches, d'avancées et de reculs. L'ennemi est sournois. Mais il faut être optimiste, ne pas se décourager et surtout ne pas donner prise à des propos négationnistes, complotistes qui veulent détruire notre société du partage, de la solidarité, de la confiance en l'autre. Notre démocratie est fragile, il a fallu des siècles de combats pour la construire.

La vie est difficile aujourd'hui, beaucoup souffrent, craignent pour leur travail, leur avenir, sont épuisés comme nos soignants, sont isolés.

Plus que jamais la BIENVAILLANCE, le RESPECT de l'autre, la SOLIDARITE, doivent guider notre vie pour sortir la tête haute de cette crise.

BONNE ANNEE 2021, qu'elle vous apporte la sérénité, la santé, la joie de vivre, d'être ensemble.

Martine PANTIC

LE CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal de la commune a été élu au 1^{er} tour le 15 mars 2020, il a fallu attendre pour qu'il soit mis effectivement en fonction le mois de mai.

Maire : Martine PANTIC

1^{er} adjoint : Bruno MARAIS chargé des finances, budget et affaires scolaires

2^{ème} adjoint : Rémy DALENCOURT chargé des travaux, du suivi des dossiers techniques

3^{ème} Adjointe : Marie-Claire AUGER chargée de l'administration générale et de la communication

Conseillers municipaux : Philippe MARTIGNY, Anne MECHALI, Stéphane MARZOCCHI, Vincent BARROIS, Delphine TESSIER, Jean-Pierre BIVILLE, Stéphanie HAMON



C'est un conseil équilibré 5 femmes et 6 hommes et en partie renouvelé.

Les conseillers municipaux, en plus des réunions du conseil municipal pour gérer les affaires de la commune, sont en charge de la représenter dans des syndicats intercommunaux et des commissions au sein de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine et du Parc Naturel régional du Vexin français.

La maire est d'office conseillère communautaire, le 1^{er} adjoint suppléant à la CCVS. (Communauté de communes Vexin Val de Seine)

La représentation des élus communaux aux commissions de la communauté de communes est très importante car les compétences qui lui sont déléguées impactent fortement le fonctionnement de la vie des habitants.

Les syndicats intercommunaux auxquels adhère la commune :

- Le SIIS, syndicat intercommunal d'intérêt scolaire, gère les trois écoles du regroupement pédagogique intercommunal de Saint Cyr, Vienne et Villers en Arthies
- Le SMIRTOM gère le ramassage des ordures ménagères, du tri sélectif, des encombrants et la déchetterie de Magny en Vexin.
- Le SIAA, syndicat intercommunal d'assainissement autonome contrôle les installations
- Le SIAEPM gère l'eau potable dont le fermage a été attribué à VEOLIA
- Le SIERC, syndicat intercommunal d'électricité et du réseau câblé
- Le SMDEGTVO, syndicat mixte départemental d'électricité du gaz et des télécommunications du Val d'Oise
- La fourrière départementale
- Le Parc Naturel Régional du Vexin français

Tous ces syndicats ont des fonctions précises qui ne pourraient être assurées par la commune seule.

La vie de la commune

L'ASSAINISSEMENT AUTONOME

Le Syndicat intercommunal d'assainissement autonome a engagé une opération sur la commune de Saint Cyr en Arthies en 2018 concernant la possibilité de réaliser ou de rénover l'assainissement autonome des maisons du village.

Cette opération permettait de recevoir une subvention de 70% des travaux effectués pour la mise en conformité des assainissements autonomes. Le solde pouvait être financé par un prêt à taux zéro de 3 à 10 ans selon le type d'installation.

Cette opération revêtait une importance primordiale pour la protection de l'environnement en gérant le traitement des eaux usées qui ne doivent pas être envoyées directement dans la nature polluant la nappe phréatique et se déversant parfois directement dans le caniveau vers le Ru, une fosse septique ne traite pas les eaux de vaisselle et de toilette.

Cette opération s'est terminée fin 2020. Il n'est plus possible d'obtenir la subvention de 70%. Elle a connu un grand succès auprès des habitants puisque 36 installations autonomes ont été réalisées dans ce cadre. Le coût des installations variait selon la taille de la maison, le terrain et le type d'installation.

Le syndicat est chargé de valider les études faites pour la réalisation et la rénovation des installations d'assainissement autonome, il assure le contrôle des installations et donne la conformité aux travaux réalisés.

Il est consulté lors de la vente d'un bien pour vérifier la conformité de l'installation existante. Si celle-ci n'est pas conforme, l'acquéreur a un an pour réaliser les travaux de mise en conformité.

LA VOIRIE : LE CONTRAT RURAL

Les rues du village représentent un énorme budget qui pèse lourdement sur les finances de la commune.

Nous vous avons indiqué en 2019 que nous montions un dossier de contrat rural pour obtenir un financement à hauteur de 70% du montant H.T. des travaux pour 3 rues : rue du Coteau, rue du Parc et allée des Tilleuls.

Le dossier a été déposé auprès de la région Ile de France qui finance à 40% et du Département qui finance à 30% en décembre 2019.

L'année 2020 a été marquée par une pandémie qui est malheureusement toujours d'actualité.

Les difficultés dues au confinement ont retardé les décisions de la Région et du Département validant notre dossier en juin.

Un appel d'offres a été lancé suivant les règles des marchés publics.

L'entreprise COLAS a été retenue.

Le montant des travaux s'élève à 327 627€ TTC soit 298 022€ HT

Nous avons réalisé un emprunt de 100 000€ sur 15 ans à taux fixe de 0,46% pour assurer le financement de la part communale.

Le conseil municipal veille à modérer le montant de l'endettement de la commune en prenant en compte les emprunts existants qui doivent se terminer en 2025.

Les travaux doivent commencer en mars et sont prévus pour une durée de 50 jours. La rue du Coteau est programmée en premier, puis la rue du Parc et enfin l'allée des Tilleuls. La place Firmin Didot fera l'objet d'un complet réaménagement dont le but est de rendre la circulation à la fois plus fluide et plus sécurisée. Les discussions ont été ardues avec l'architecte des Bâtiments de France pour aboutir à un projet qu'il accepte. Nous sommes obligés de tenir compte de son avis.

Bien évidemment de tels travaux vont générer des nuisances et des gênes pour la circulation mais, espérons-le, le résultat changera le visage de notre village. La circulation sur des voies rénovées sera plus agréable.

M.P.

L'ECO HAMEAU

L'Eco hameau du champ foulon était sur le point de se construire en 2018 mais le retrait d'un partenaire a fait reculer ce projet de quelques années...Après diverses difficultés, un groupe de futurs habitants très motivés et bénéficiant du soutien précieux de la mairie et du Parc naturel régional du Vexin français a pris la décision de poursuivre en se constituant en auto promotion. Aussi, l'ensemble des conseillers ont voté l'autorisation de déposer le Permis de construire.

Les futurs habitants se réjouissent de l'obtention du permis de construire et de son affichage sur le terrain le 1er octobre 2020. Les travaux débuteront en 2021 .



L'éco-hameau composé d'une vingtaine de maisons s'est élaboré en ateliers participatifs, ce qui va permettre la réalisation d'un habitat de haute qualité architecturale et écologique. Répartis dans 5 bâtiments d'une architecture simple à un étage s'inspirant des longères ou encore des hangars qui composent habituellement les corps de ferme du Vexin, ce lieu comporte une dimension écologique forte : traitement naturel des eaux usées, performance énergétique proche du passif, matériaux bio-sourcés. Plusieurs

espaces communs favoriseront les rencontres au sein de l'Eco-hameau, en particulier la maison commune.

Celle-ci sera aussi ouverte aux habitants du village afin de créer des moments de rencontres et proposer diverses activités. Des relations ont commencé à se tisser entre les actuels et futurs habitants du village en jardinant ensemble sur le terrain communal situé au bout de la prairie de sport. L'activité jardin partagé est une des nouvelles activités de l'AJCS, elle a débuté en mars menée par François de l'Eco-hameau. Dès le début du projet, le souhait de la commune est que ces nouveaux habitants participent à la vie du village. La conception d'un Eco-hameau est née de cette volonté de permettre l'arrivée de nouveaux villageois qui contribueront au dynamisme de la vie locale, aussi nous leur souhaitons la bienvenue.

La vie de notre école communale

En septembre 2019, nous avons effectué la rentrée avec une seule classe regroupant les élèves des niveaux C.M.1 et C.M.2, avec un effectif de 27 enfants. En effet, au vu des effectifs globaux du regroupement scolaire, l'inspection académique avait décidé, à notre grand désarroi, de fermer une classe et donc de supprimer un poste d'enseignant. Cela avait conduit le Syndicat Intercommunal d'Intérêt Scolaire (S.I.I.S.) à repenser le fonctionnement de nos écoles en étroite collaboration



avec les enseignants. Les concertations entre les élus et les enseignants ont conduit à la fermeture d'une classe sur notre village. Il faut rappeler que cette décision de fermeture avait été prise unilatéralement par l'éducation nationale, mettant ainsi les élus devant le fait accompli. Nous ne nous apitoierons pas plus longtemps sur notre sort : ce qui est fait est fait.

Dans l'organisation, les enfants de maternelle (Petite, Moyenne et Grande sections) ont été regroupés en une seule classe sur l'école de Vienne en Arthies, les C.P., C.E.1 et C.E.2 sur deux classes à Villers en Arthies, et donc les C.M.1 et C.M.2 dans une classe à Saint Cyr en Arthies.

Avec deux classes, la prise des repas se faisait en deux services, et depuis septembre 2019, il n'y en a plus qu'un. Chacun et chacune des élèves, enseignants, personnels et élus, a pris sa place dans ce nouveau fonctionnement.

Mais cette année scolaire 2019/2020, après un premier trimestre dont le déroulement était devenu routinier, a été fortement perturbée avec l'arrivée de la pandémie de la COVID 19. Le premier confinement a entraîné, comme dans tout notre pays, la fermeture de notre école. L'enseignante a pu assurer les enseignements en distanciel et assurer, autant qu'il était possible de le faire, son soutien aux enfants. Cette période, on le sait tous, a été très difficile pour les enfants, mais aussi pour les parents qui devaient les accompagner et les soutenir dans les apprentissages, ce qui n'est pas leur métier. Néanmoins, chacun a fait des efforts pour maintenir les élèves à un bon niveau scolaire. A l'issue de cette première période de confinement, les élèves dits prioritaires, notamment ceux dont les parents ont dû reprendre le travail, ont été accueillis dans les écoles du regroupement scolaire. Cependant, l'enseignante de Saint Cyr ayant une santé plus fragile, a été déclarée personne à risque, et elle n'a donc

pas pu reprendre son poste. Notre école est restée fermée et ces élèves prioritaires ont été accueillis et répartis dans les autres classes du regroupement scolaire. Durant cette période, notre personnel de cantine a été mis à disposition sur l'école de Villers en Arthies. En effet, en raison du protocole sanitaire mis en place, il a fallu désinfecter plus souvent les locaux et le matériel (tables, chaises, sanitaires, etc...) et la participation de Madame Isabelle CABOT a été unanimement reconnue par les élus. Nous la remercions pour l'efficacité dont elle a fait preuve, et pour tout ce qu'elle continue à faire avec professionnalisme au sein de notre école (ménage, cantine).

Durant les trois dernières semaines de juin 2019, l'ensemble des élèves a repris le chemin de l'école et notre enseignante n'ayant toujours pas pu reprendre son poste, un enseignant remplaçant a été nommé pour terminer l'année scolaire. Sa venue a été très appréciée de l'ensemble des élèves, des parents et des élus.

Enfin, le mode de fonctionnement mis en place, accompagné du protocole sanitaire très encadré, a été reconduit à la rentrée scolaire 2020/2021. Un enseignant a pris son poste dès septembre 2020 en remplacement de l'enseignante titulaire. Depuis, chacun semble avoir trouvé sa place.

Pour que la vie en commun fonctionne de façon optimale, il y a des règles à respecter. D'une part, l'école et l'enseignement qui est dispensé dépendent de l'Éducation Nationale, et d'autre part, la cantine et l'entretien scolaire sont à la charge de la commune ainsi que le personnel y afférent. Les parents d'élèves élisent des délégués dont le rôle est de porter leur parole.

Nous avons la chance de vivre dans un village ouvert à tous et où règne une grande sérénité. Faisons-en sorte que cela continue et privilégions le dialogue.

Nous souhaitons aux enfants une bonne scolarité au sein de notre école. Nous demandons à leurs parents de continuer à nous apporter leur soutien pour consolider l'école que nous souhaitons, celle de la République.

B.M.

Du nouveau dans les transports en commun sur les routes du Vexin

Depuis le 4 janvier 2021, vous avez peut-être aperçu sur nos routes ou dans notre village de nouveaux véhicules de transport en commun destinés au Transport À la Demande (T.à D.).

Île de France Mobilités a investi massivement dans ce mode de transport afin d'améliorer les conditions de déplacement sur la région Île de France et plus particulièrement, en ce qui nous concerne, sur le Vexin Ouest.

Il assure des liaisons entre 18 communes de la C.C.V.V.S. vers 3 points de rabattement qui sont : la Gare Routière et le Centre Commercial Leclerc de Magny en Vexin, l'Hôpital d'Aincourt et la Gare S.N.C.F de Mantes La Jolie. Ces liaisons se font dans les deux sens.

Dans votre commune, le point de rendez-vous est l'arrêt de bus : ce n'est pas un taxi, et vous ne serez donc pas pris sur le pas de votre porte.



Pour le T.à D., l'entreprise TIMBUS dont le siège est à Magny en Vexin, a développé un parc de véhicules fonctionnant au gaz, donc plus écologiques. Cette entreprise a également équipé l'ensemble de ses bus 45 places assurant les services Grandes Lignes avec ce mode de combustible.

Pour les véhicules destinés au T.à D., ils sont plus petits avec un maximum de 6 ou 9 places.

Une nouvelle organisation a été mise en place.

Notre village reste desservi par les lignes régulières 95-15 (entre Saint Cyr en Arthies et Mantes La Jolie), 95-47 (entre Saint Cyr en Arthies et Bray et Lû), et 95-44 (entre Saint Cyr en Arthies et Magny en Vexin – Gare Routière). Elles peuvent sans exception (y compris les lignes scolaires) être empruntées par toute personne, munie d'un titre de transport comme auparavant.

Toutefois, ces lignes ne fonctionnent que pendant les périodes scolaires, en dehors vous devrez utiliser le transport à la demande.

Un dépliant a été distribué dans vos boîtes à lettres avec toutes les informations concernant le T.à D. (applications Mobiles, site internet, n° de téléphone pour accéder à la plate-forme de réservation). Les titres de transports qui sont utilisés sont ceux en vigueur sur l'Île de France (tickets, forfaits).

Pour les tickets à l'unité, vous pouvez vous les procurer auprès des conducteurs.

Si vous avez déjà utilisé le T.à D., vous pouvez nous faire remonter toutes vos observations concernant les dysfonctionnements, notamment sur la plate-forme de réservation, les problèmes rencontrés dans les gares S.N.C.F. ou Routières sur les indications (lieu de départ ou d'arrivée du T.à D.). Si vous pouvez, adressez un message sur la boîte mail de la mairie (mairie.stcyrenarthies@wanadoo.fr) ou déposez un message écrit dans la boîte à lettre.

Les moyens de transport en Île de France évoluent et le T.à D. s'est mis en place sur le Vexin Ouest depuis le 1^o janvier 2021. Nous nous devons de faire en sorte que ce nouveau moyen de transport s'améliore dans le but de nous apporter les services optimums que nous sommes en droit d'attendre dans les régions rurales. Les informations doivent être les plus claires possibles et accessibles au plus grand nombre.

Néanmoins, si vous le souhaitez, nous restons à votre disposition à la mairie où vous pouvez nous rencontrer.

Informations de la Mairie

ETAT CIVIL : Naissances Lucas LEBLAY le 08/03/2020

Décès Marc FRAN CART le 22/08/2019

Yvonne LOISELLE le 16/11/2019

Jean-Claude DUTERTRE le 06/02/2020

Jacques DAPEI le 19/01/2021

Commémoration du 11 Novembre 2020

Dans le cadre des mesures de lutte contre la covid, le Préfet du Val d'Oise avait donné des consignes strictes pour limiter le nombre de participants aux différentes cérémonies commémorant l'armistice.

C'est la raison pour laquelle aucun avis pour cette cérémonie n'a été déposé dans les boîtes à lettres des habitants de SAINT CYR et c'est dans ce contexte qu'a été organisée cette cérémonie du souvenir ce 11 novembre 2020 en veillant à la préservation des gestes barrière.

Seuls étaient présents Mme PANTIC, Maire de St CYR ainsi que ses trois adjoints, Mr VOSNIER, Président des anciens combattants de VIENNE EN ARTHIES et VETHEUIL et le drapeau de cette association tenu par Mr Bernard MARQUE.

Plusieurs SAINT CYRIENS, en se tenant à distance du monument aux morts, ont également assisté, éloignés du monument, à cette cérémonie qui a débuté par un discours de Monsieur VOSNIER qui a rappelé les conditions effroyables des combats justifiant l'intérêt du devoir de mémoire.

Mme le Maire a ensuite lu le Message de la secrétaire d'état aux anciens combattants. A l'issue, deux gerbes ont été déposées par Mme PANTIC et Mr VOSNIER.

Une minute de silence suivie par une Marseillaise entonnée par les participants a clôturé cette cérémonie



Mr VOSNIER pendant son allocution



Mme le Maire pendant la lecture du message de la Secrétaire d'Etat.

JPB et JPV

Les 100 ans de Madame Irène HABERT



Madame Irène HABERT (en bas à gauche sur la photo) a eu cent ans le dimanche 12 juillet 2020. Elle est née le 12 juillet 1920 à Eupatoria (Crimée). Sa famille venait de Saint Pétersbourg en Russie et elle a quitté ce pays pendant la débâcle, dans des wagons à bestiaux comme dans le film "Le Docteur Jivago". Après avoir été domiciliée à Vienne en Arthies pendant quelques années, elle s'est installée définitivement route de Vienne.

Si vous lui rendez visite, elle vous racontera son histoire sans jamais en perdre le fil. Ses souvenirs sont restés gravés dans sa mémoire, les années ne l'ayant en rien altérée. Elle vous dira parfois : « Je ne me souviens plus très bien. Vous savez ma mémoire me fait défaut ». Aurons-nous la même clairvoyance si nous avons la chance d'avoir un jour cent ans ?

Elle a préféré rester chez elle entourée de ses enfants et petits enfants, et ses proches qui se trouvent plus éloignés l'appellent au téléphone tous les soirs. Elle ne sort plus de chez elle, mais elle bénéficie quotidiennement de l'assistance de personnels soignants et d'aides ménagères.

Femme d'aplomb et déterminée, elle a conservé toute son intelligence et sa culture. Elle dévore les livres qui recouvrent sa table de salle à manger.

Même avec des difficultés pour se déplacer, elle aime encore s'affairer dans sa cuisine.

En cette journée ensoleillée de juillet 2020, elle était entourée de ses enfants, de certains de ses petits enfants qui n'ont pas pu être tous présents pour cette occasion mais qui ne l'ont pas oubliée, et d'amis très proches.

Les élus de la commune voulaient organiser une cérémonie pour cette occasion, mais après avoir pris contact avec sa famille, il s'est avéré que Madame HABERT ne le souhaitait pas. Elle acceptait uniquement d'être entourée de sa famille. Madame Martine PANTIC et Monsieur Bruno MARAIS ont été conviés pour l'occasion à prendre l'apéritif.

Nous lui souhaitons de vivre encore de belles années et l'assurons de toute notre affection.

B.M.

LE C.C.A.S

Chaque année, la fête de Noël est une joyeuse tradition qui réunit adultes et enfants du village. Etant donné la situation sanitaire le CCAS a eu le regret de ne pouvoir offrir des cadeaux aux enfants. De même, nous avons préféré annuler le repas pour les anciens.

Néanmoins, les rues de la commune ont été embellies de décorations grâce à l'initiative de Solange LUCE à qui nous présentons toutes nos félicitations pour le travail remarquable qu'elle a accompli.

Des jours plus favorables viendront où le CCAS aura le plaisir d'organiser un événement pour les enfants et de proposer un moment festif aux anciens de St Cyr-en-Arthies.

Nous vous proposons une fiche d'information

Avez vous pensé au Mandat de protection future ?

Le mandat de protection future permet aux personnes âgées d'organiser à l'avance leur propre protection juridique. Créé par la loi du 5 mars 2007, il permet d'éviter une mise sous curatelle ou tutelle, plus contraignante pour les majeurs protégés.

Qu'est-ce que le mandat de protection future ?

Le mandat de protection future est un dispositif qui permet à toute personne souhaitant anticiper sa perte d'autonomie d'organiser la protection de ses intérêts. Ce dispositif permet de choisir à l'avance la personne qui sera chargée de s'occuper des affaires du majeur protégé lorsqu'il n'en aura plus les facultés.

Il s'agit d'établir une protection par convention (mandat). Ainsi, la personne à protéger dans le futur, le « mandant », désigne le « mandataire », qui sera chargé de mettre en œuvre le mandat de protection future, au moment où son état de santé rendra nécessaire une telle protection

Le mandat de protection future peut être rédigé par toute personne non placée sous tutelle. Le majeur protégé par une curatelle doit être assisté de son curateur.

- Qui peut être désigné comme mandataire ?
- **toute personne physique ou morale peut être désignée dans le cadre du mandat de protection future**

Quel est le champ d'application du mandat de protection future :

L'étendue de la **protection** confiée au mandataire peut être modulée. Le mandat de protection future peut ainsi concerner :

- **la protection de la personne : logement, santé, relations avec autrui...**
- **la protection des biens : l'ensemble des biens de la personne à protéger ou bien une partie seulement de la gestion patrimoniale.**

Lorsque l'état de santé du mandant le permet, le mandataire doit l'informer des actes qu'il effectue dans son intérêt.

Quelles sont les différentes formes de mandat de protection future ?

- Le mandat de protection future sous seing privé : **Sous cette forme, le mandat de protection future donne au mandataire un pouvoir limité.**

Ainsi, le mandataire peut prendre toutes les décisions nécessaires à la bonne gestion du patrimoine : gérer les revenus de la personne protégée, établir en son nom un bail...En revanche, avec un mandat de protection future sous seing privé, il ne pourra pas procéder à des actes de disposition, qui touchent à la composition même du patrimoine. Pour vendre ou céder un bien immobilier, par exemple, le mandataire devra saisir le juge des tutelles.

- **Le mandat notarié est établi par acte authentique devant le notaire choisi par le mandant.** Le notaire est alors le dépositaire du mandat.

Par rapport au mandat sous seing privé, **le mandat de protection future notarié confère au mandataire des pouvoirs bien plus étendus** sur les actes de : gestion, administration, disposition des biens du majeur protégé. Le mandataire pourra ainsi réaliser des actes importants influant sur le patrimoine du majeur protégé, comme par exemple réaliser la vente d'un bien. Seuls les actes de donation restent subordonnés à une décision du juge des tutelles. De plus, dans ce cadre, **le notaire dépositaire est chargé du contrôle de la bonne exécution du mandat de protection future.**

Le mandataire a plusieurs obligations envers le notaire : il est tenu de lui adresser chaque année un inventaire actualisé, ainsi que les comptes annuels de gestion et leurs justificatifs. Enfin, s'il considère que les intérêts de la personne protégée sont menacés de préjudice, le notaire peut saisir le juge des tutelles.

Le mandat peut-il être remis en cause ?

Le mandat prend fin en cas de :

- rétablissement des facultés personnelles du mandant,
- placement du mandant en curatelle ou en tutelle (sauf décision contraire du juge),
- décès du mandant,
- décès du mandataire, son placement en curatelle ou tutelle,
- révocation du mandataire prononcée par le juge des contentieux de la protection à la demande de tout intéressé

Les dépôts sauvages

L'enlèvement des dépôts sauvages coûte cher à la communauté des communes.

Lorsqu'une personne est interpellée par la Gendarmerie, elle encoure une amende, la mise en fourrière de son véhicule et le paiement des frais d'enlèvement.

Lorsque vous employez une entreprise ou un artisan pour des travaux à votre domicile et qui facture une mise en décharge, vous devez exiger une attestation de mise en déchetterie. Votre responsabilité sera engagée si vos gravats ou détritiques sont retrouvés dans la nature.



Evènement sportif



Yvelines
Le Département

SAINT CYRIENNE, SAINT CYRIEN

Le 11 Octobre 2020 s'est déroulée une course cycliste sur les terres de Saint Cyr en Arthies et de Drocourt.

Pour cette année le comité départemental de cyclisme des Yvelines représenté par son président MR BRAIL Frédéric et l'entente cycliste Verneuil Vernouillet Triel dirigé par son président Mr PASSIEUX Thierry, ont entrepris d'effectuer une coupe de France cadets des Départements de la région nord.

Cette épreuve a réuni 80 femmes et 120 hommes pour se disputer la 1ère place de cette coupe de France qui se compose en 5 épreuves tout au long de l'année.

Les courses se sont très bien passées, avec un retour positif sur le parcours qui reste très sélectif avec la bosse de Saint Cyr en Arthies et le faux plat montant de la ferme des ravenelles à l'entrée du village de Drocourt. Mais également une bonne image sur l'environnement du Vexin.

Cela a fait découvrir les villages de Saint Cyr en Arthies et Drocourt à toute la zone nord et à apporter une dynamique pour une journée sur les différents cantons.

Le club de ECVVT et moi-même remercions les habitants pour le respect des règles lors de cette journée.

Frédéric BRAIL
Président CDC78



Ordures ménagères

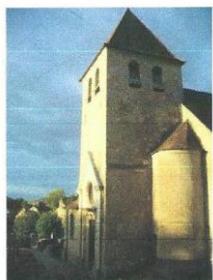
Le Syndicat Mixte de Ramassage et de traitement des Ordures ménagères (SMIRTOM) communique : :

INFORMATION SMIRTOM : ATTENTION à compter du 1er juillet 2021, les déchets posés à terre ou dans d'autres contenants que les bacs fournis par le SMIRTOM du Vexin ne seront plus collectés.

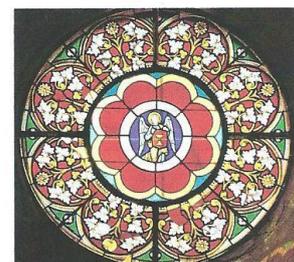
Tous les déchets, quel que soit le flux, doivent être présentés dans les bacs fournis par le SMIRTOM du Vexin en respectant les consignes de tri.

Cette alerte est inscrite sur le calendrier du SMIRTOM, vous y trouverez aussi le contact pour commander des bacs si nécessaire : Société ESE n° vert 0800 002 617 ou site https://enquetebac.citec-environnement.com/smirtom_vexin

Les associations



Association Pour l'Eglise de Saint Cyr en Arthies



L'association « Pour l'église de SAINT CYR EN ARTHIES » dont le but est la conservation du patrimoine et historique de l'église de St CYR ainsi que de veiller au maintien de sa propreté intérieure, organise parallèlement des rencontres culturelles (concert d'orgue, journées du patrimoine...). Malheureusement, les directives prescrites en 2020 pour lutter contre l'expansion de la covid n'ont pas permis d'organiser des manifestations.

Néanmoins, l'association n'est pas restée en sommeil car les bénévoles ont continué d'assurer le nettoyage de l'église et d'aménager les lieux pour assurer les gestes barrière en prévision des différents offices qui seront célébrés pour des obsèques et des messes.

Au cours de ces entretiens, il a été découvert dans la sacristie une statuette en bois provenant du haut d'un retable qui représenterait « Dieu le Père ». Cette pièce était vraisemblablement accrochée au dessus de la porte de la sacristie et, en tombant, plusieurs éléments se sont brisés nécessitant des opérations de collage ainsi que de confection et d'ajustements des parties en bois manquantes.

La réfection a été assurée par Jean-Pierre BIVILLE et la peinture par l'habilité des mains de Christine JOHAN. A l'issue, cette statuette a retrouvé une place où on peut l'admirer accrochée à l'un des piliers de l'église. Espérons que 2021 nous permettra de reprendre pleinement nos activités.

J-P B et MD



Etat de la statuette lors de sa découverte



En cours de réfection



Statuette achevée

ARTICLE AJCS SOUS FORME DE POÈME

L'an 2020 fut tristounet.

AJCS bien à regret
a annulé activités

et fermé l'atelier B.D.

Impossible malheureusement
d'ouvrir les clubs aux adhérents
sauf ceux s'exerçant en plein air.

Ainsi ont pu se distraire
férés du jardin partagé
et tennismen rue des Vergers.

Liens d'amitié ont perdurés.

Quel bonheur de vous retrouver
au cours d'une belle randonnée
qui a eu lieu en plein été !

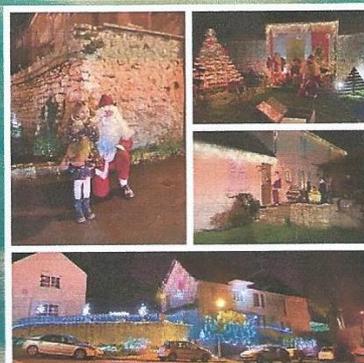
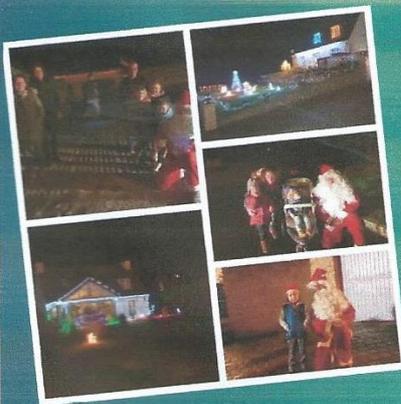
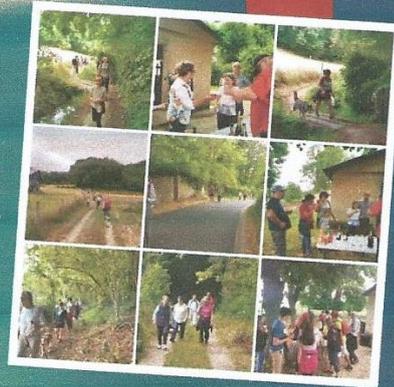
Les décorations de Noël,
faites par de nombreux villageois,
ont apporté beaucoup de joie.
Merci à tous de ces merveilles.

Petit rappel aux amateurs :
la biblio est accessible
sans changement des jours et heures.

Venez nombreux, si possible !

Dès qu'AJCS le pourra
elle créera des festivités
auxquelles elle vous invitera.
Alors, nous pourrons festoyer.
En attendant ces rendez-vous
prenez tous grand soin de vous.

Vive la nouvelle année!



Attention tentative de vol par faux policiers

Une tentative de vol récente survenue à une habitante de notre commune nous amène à rappeler l'attitude à adopter devant cette situation.

Trois hommes en tenue civile et muni d'un brassard « *Police* » à l'un des bras se sont présentés, au domicile de leur future victime. La personne a ouvert sa porte et s'est immédiatement rendue compte qu'il y avait quelque chose de douteux. Elle a voulu la refermer mais l'un des individus l'a bloquée avec son pied. Heureusement, par ses cris et ses appels « *au secours* », elle a réussi à leur faire prendre la fuite.

Face à cette situation, il faut se rappeler que seule la Gendarmerie assure sa compétence sur le territoire du Vexin. Elle agit toujours en uniforme sauf pour des missions spécifiques de police judiciaire où le port de la tenue civile est plus adapté.

Il peut arriver que dans le cadre d'enquête judiciaire les services de police interviennent dans notre région. Contrairement à ce que nous voyons dans les films, dans ce genre d'intervention, ils ne portent pas le brassard en permanence qui est réservé à des missions spécifiques. Ils font état de leur qualité en présentant leur carte professionnelle. En général, ils prennent attache avec la Brigade de Gendarmerie locale.

Si vous êtes confrontés à cette situation, en aucun cas n'ouvrez votre porte. Assurez vous de la qualité des personnes par une fenêtre à l'étage où si ce n'est pas possible à travers la porte et n'hésitez pas à appeler la Gendarmerie.

Pour mémoire les cartes professionnelles police et Gendarmerie se présentent sous le format d'une carte de paiement.

J-P B

Le saviez vous ?

Se faire appeler Arthur. Pourquoi pas Lucien ?

« Il est plus de minuit et il n'est toujours pas rentré ! Je peux dire qu'il va se faire appeler Arthur dès qu'il passera le pas de la porte ! »

Cette expression, synonyme de « *Se voir faire des remontrances, se faire disputer ou se faire remonter les bretelles* », proviendrait de la seconde guerre mondiale. Elle ferait référence à l'occupation de la France pendant laquelle le couvre-feu avait été fixé à 20 heures. Le nom « **ARTHUR** » serait une déformation de l'allemand « **acht uhr** » (vingt heures) que les patrouilles ennemies criaient aux retardataires éventuels.

C'est l'Histoire d'un mec.

En 1809, un nommé « **Coluche** » est grenadier au 17^{ème} régiment d'infanterie de ligne de la Grande Armée. Après la victoire d'Ebersberg (Autriche), Napoléon choisit de loger dans une maison à moitié détruite. Le grenadier Jean-Baptiste COLUCHE est désigné pour y monter la garde avec pour consigne de ne laisser passer aucune personne qui ne soit accompagnée d'un officier d'état major.

A la tombée de la nuit, enveloppé dans sa redingote grise, l'Empereur sort de son abri pour prendre l'air. « *On ne passe pas* » lui crie alors COLUCHE. Pensif, Napoléon regarde son grognard tout en continuant à avancer. Aussitôt, COLUCHE prend son fusil à deux mains : « *Si tu fais encore un pas, je te plante ma baïonnette dans le ventre* » ! Au bruit de cette scène des généraux, leurs aides de camp et tout l'état major accourent. Le grenadier est embarqué à l'intérieur du corps de garde pour y être jugé par le conseil de guerre. Si certains le voient déjà fusillé pour avoir tenté de tuer l'empereur, il répond qu'il a appliqué la consigne donnée.

Amené devant l'empereur, COLUCHE entend celui-ci lui dire : « *Grenadier, tu peux mettre un ruban à ta boutonnière, je te donne la croix* ».

COLUCHE poursuivit les campagnes napoléoniennes jusqu'à l'ultime bataille de Waterloo qui vit la chute de l'empire. Il reprit ensuite ses occupations de vigneron.

Derrière beaucoup de coutumes, usages, traditions et expressions militaires se cachent bien souvent des anecdotes insolites, amusantes ou historiques.

Imaginons, quelle aurait été la répartie de notre humoriste Michel COLUCHI dit COLUCHE s'il s'était trouvé dans la même situation que son homonyme. Aurait-il amusé l'Empereur et son état major ?

Un peu de détente

Une maman vient d'avoir un deuxième bébé. La nuit, il se met à pleurer. La maman se lève et dit « *il va falloir que j'aïlle le changer* ». Le grand frère entendant cela s'adresse alors à la maman : « *ho oui, change le et prend en un autre qui pleure moins !!!* »

Une mère dit à son fils « *tu es encore devant l'ordinateur* ». Réponse du fils : « *Ben oui, j'ai essayé derrière mais on voit moins bien* » !!!

Comment contacter

<p>Mairie : tél et fax :: 01 34 78 14 52 Email : mairie.saintcyrenarthies@wanadoo.fr Site internet : www.saint-cyr-en-arthies.fr Ouverture au Public du secrétariat : Lundi de 17 h à 18 h 30 Vendredi de 17 h à 19h 30</p>	<p>Poste de VETHEUIL : Lundi, mardi, mercredi, vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h 30 à 17 h – Jeudi de 9h à 12h et de 15h à 17h. Samedi de 9 h à 12 h Tél : 01 34 78 13 70 Fax : 01 34 78 11 47</p>
<p>. Communauté des communes Vexin Val de Seine (CCVVS) 12 rue des Frères Montgolfier 95420 Magny en Vexin. Tél : 01 86 35 00 36 Email : secretariat@vexinvaldeseine.fr Du Lundi au Vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h</p>	<p>Allo Urgence : Secours : 112 SAMU : 15 Gendarmerie : 17 ou 01 34 46 88 88 en journée Pompiers : 18 C.H.V MAGNY EN VEXIN : 01 34 79 44 45</p>
<p>Préfecture de Cergy : Adresse : avenue Bernard Hirsch 95000 Cergy Pontoise Ouverture : Accueil Général : 9h à 17h Téléphone :08 2180 30 95 Télécopie :01 3032 51 85 Email : courrier@val-doise.pref.gouv.fr Site internet : www.val-doise.pref.;gouv.fr</p>	<p>Maison Départementale des Personnes Handicapées : Conseil Général du Val d’Oise – Hôtel du Département 2 avenue du Parc 95032 CERGY PONTOISE CEDEX Tél : 01 34 25 16 50 ou 0 800 300 701 (N°vert</p>
<p>Allocations familiales : CAF CERGY 95000 Quartier de la Préfecture 2 Place de la Pergola 95018 CERGY PONTOISE CEDEX</p>	<p>Déchetterie de Magny En Vexin : 23 rue Gutenberg 95420 MAGNY EN VEXIN Tél : 01 34 46 81 85 Ouverture : Du 01/11 au 31/03 : Lundi et samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h Mercredi et vendredi de 14h à 17h. Dimanche de 9h à 13h Du 01/04 au 31/10 : lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h dimanche de 9h à 13h.</p>
<p>CNAV : Immeuble Ordinal, rue des Chauffours 95000 CERGY Prendre un rendez vous au 39 60 ou au 09 71 10 39 60</p>	
	<p>EDF – TELEPHONE : Pour tout incident sur les réseaux électriques ou téléphoniques contacter votre fournisseur</p>
<p>Assistance sociale : 3 rue Marcel Pagnol Magny en Vexin Tél : 01 34 67 16 10 Site internet : service-public.fr</p>	<p>Planning familial : Du lundi au Vendredi de 12h à 19h : 0 800 08 11 11 Site internet : www.planning-familial.org</p>
<p>Centre hospitalier du Vexin : 38 rue Carnot 95420 MAGNY EN VEXIN Urgence : 01 34 79 44 45</p>	<p>Téléassistance : Direction des personnes âgées (DPA) 2 avenue du Parc CS 20201 CERGY 95032 PONTOISE CEDEX – Tél : 01 64 25 35 73.</p>
<p>Véolia : 0 811 900 400</p>	